

BARÈME DE NOS HONORAIRES

En vigueur au 01/10/2026

Honoraires Transaction TTC

(Nos honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat et sont calculés sur le montant de la transaction réalisée). Les honoraires sont dus uniquement à la conclusion du contrat. TVA au Taux en vigueur de 20%

TYPE DE TRANSACTION	MONTANTS EXPRIMÉS TTC	
Immobilier d'habitation	De 0 à 49 999 €	: 3 800,00 €
	De 50 000 € à 99 999 €	: 8,00 %
	De 100 000 € à 149 999 €	: 7,00 %
	De 150 000 € à 199 999 €	: 6,00 %
	De 200 000 € à 599 999 €	: 5,00 %
	600 000 € et plus	: 4,00 %
Terrain	10 % du montant de la vente	
Immobilier d'entreprise	< 499 000 €	: 10 %
	Supérieur 500 000 €	: 6 %

En cas de délégation de mandat ou de collaboration entre plusieurs agences, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires Location TTC

Locaux d'habitation Vides & meublés (soumis à la loi du 06 juillet 1989 art. 5)	Bailleur : Entremise et négociation 100,00 € TTC Bailleur + locataire : visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 10,00 € / m ² Bailleur + locataire : État des lieux : 3,00 € / m ²
Bail de droit commun, partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	10 % du montant du loyer de la première période triennale
Stationnement	Bailleur + locataire : 10 % du montant du loyer de la première période triennale
Immobilier d'entreprise (locaux, bureaux...), partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	10 % du montant du loyer de la première période triennale